



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 4562

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le régime de retraite des agents d'EDF. Il souhaite notamment connaître, d'une part, le nombre précis de ses bénéficiaires, et, d'autre part, la situation financière de ce régime et le montant des subventions qui lui ont été éventuellement attribuées ces cinq dernières années en vue d'assurer sa viabilité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire trouvera dans le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale du 24 septembre 2002 les principales données financières et statistiques sur le régime spécial des industries électriques et gazières. Celles-ci sont également mentionnées dans le rapport triennal, prévu à l'article L. 111-4 IV du code de la sécurité sociale, annexé au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2003.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4562

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3508

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2681